

2017_CT2_315

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une subvention à l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) au titre de la convention cadre 2016-2018

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Emploi et formation

■ Séance du 6 juillet 2017

05_3_03

■ Attribution d'une subvention à l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) au titre de la convention cadre 2016-2018

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a approuvé le 12 octobre 2016 (délibération n° 2016_CT2_198) la convention cadre 2016-2018 passée avec l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (AG-CNAM) ainsi que la convention de partenariat au titre d'assistant de gestion - Attaché commercial afférente entre le Centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix et le Conservatoire National des Arts et Métiers.

La mise en place de ces partenariats prévue pour le début de l'année 2016 a été retardée pour des raisons techniques et institutionnelles. Le décalage de la mise en œuvre de la convention n'a pas permis la réalisation de l'ensemble des objectifs prévus pour 2016, néanmoins les actions prévues ont pu être amorcées et seront développées en 2017.

Pour mémoire, ce partenariat a défini 3 objectifs partagés:

- Soutenir la croissance économique : entrepreneuriat et emploi :

Pour maintenir l'attractivité du territoire et la dynamique entrepreneuriale, il convient de renforcer l'usage du dispositif ARDAN (Action régionale pour le développement d'activité nouvelle) du CNAM au bénéfice des TPE du territoire et de soutenir la dynamique entrepreneuriale dans les filières prometteuses en termes d'emploi telles que l'artisanat, l'attractivité touristique, les services à la personne...

- Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole.

En prenant en compte les nouvelles règles dictées par la loi sur la formation professionnelle de 2014, il s'agit de fournir aux filières d'excellence du territoire les personnels qualifiés dont les entreprises anciennes ou en devenir ont besoin et d'apporter une réponse aux cadres en demande de promotion sociale.

L'objectif cible, en matière d'élévation en compétence des actifs par la promotion sociale appelée aussi le « passage cadre » très recherché par une catégorie d'employés, est de rester au nombre atteint en 2014 (650 élèves) qui est remis en cause en raison de la baisse des aides régionales.

Le numérique et la filière « énergie » seront particulièrement pris en compte dans ce programme ainsi qu'une offre de stages courts spécialement conçue en réponse aux besoins des entreprises du territoire.

- Proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix.

L'alternance est une voie de formation et d'insertion professionnelle reconnue et soutenue par le Pays d'Aix comme en témoigne la récente décision de construction du nouveau CFA au cœur de la zone d'activités d'Aix-en-Provence au profit des jeunes et artisans du territoire. L'alternance souvent perçue comme une réponse à l'échec scolaire des jeunes qui ne se retrouvent pas dans le système éducatif correspond également aux besoins des entreprises. En prenant appui sur les formations existantes et sur le savoir-faire et les compétences de l'équipe éducative du CFA, il convient de développer de nouvelles formations plus qualifiantes adaptées aux besoins des entreprises et aux attentes des jeunes qui verront ainsi s'ouvrir des perspectives inédites de formations. En 2016, une formation d'Assistant de gestion – Attaché commercial – titre RNCP de niveau III, a été initiée. C'est une première initiative qui ouvrira la voie à d'autres formations étroitement liées aux enseignements dispensés au CFA.

Actions amorcées en 2016 :

Les actions 2016 se sont orientées vers 3 grands points : ARDAN, Cnam Entrepreneurs ainsi que les formations diplômantes ou certifiantes.

A titre indicatif, 40 entreprises ont été accompagnées en 2016 et plusieurs actions de partenariats ont été mises en œuvre, notamment avec Pôle Emploi, multipliant les réunions d'information sur ARDAN.

Les équipes mobilisées, dont un agent spécialement recruté pour cette mission, ont également participé à différents salons, forums et conférences afin de constituer un réseau efficace et promouvoir notre partenariat.

Dès 2016, les équipes du CNAM se sont organisées pour se rapprocher des entreprises et amorcer la création du nouveau centre d'enseignement sur le Pôle d'Aix-en-Provence à la Maison des Entreprises. Les actions se sont principalement tournées vers la thématique « innovation et numérique ».

D'autre part, la formation d'Assistant de gestion – Attaché commercial – titre RNCP de niveau III a été initiée et elle devrait s'ouvrir à la rentrée 2017.

Le décalage dans la mise en place de la convention avait entraîné une baisse de la subvention pour 2016 soit 21 768 € correspondant à 50 % du budget global réalisé de 43 536€.

Actions programmées en 2017 :

En 2017, les actions mises en place se poursuivront et s'intensifieront notamment autour du dispositif ARDAN, du partenariat avec Pôle Emploi, de la présence des équipes dans les différents salons.

L'orientation de l'offre de formation sera tournée vers le numérique et plus particulièrement les risques numériques et la Cyber sécurité, sans oublier les filières d'excellence locales.

Une réflexion sera menée sur l'aspect CNAM /entrepreneurs pour réévaluer et adapter les outils disponibles actuellement afin de parvenir à l'objectif de l'élévation en compétence des actifs grâce à la formation professionnelle tout au long de la vie.

L'ouverture en 2017 d'un nouveau centre d'enseignement sur le Pôle d'activité d'Aix-en-Provence à la Maison des Entreprises, inauguré le 2 mars 2017, permettra à notre partenariat de se développer au plus près des entreprises. Il s'agira d'en faire un lieu d'apprentissage, d'échanges, de rencontres et d'information.

Les formations autour du numérique déjà amorcées seront complétées en 2017/2018 par des formations autour de la filière Énergie principalement sur le site de Cadarache.

Concernant plus particulièrement le partenariat avec le CFA, nos équipes travaillent conjointement à l'ouverture d'une seconde formation post bac notamment sur les métiers du goût de niveau III.

Afin de poursuivre ces actions et conformément à la convention cadre, l'Association de Gestion du CNAM sollicite une subvention au titre de l'année 2017 d'un montant de 115 150 € correspondant à 50 % des dépenses totales inscrites au budget prévisionnel de l'année 2017 soit 230 300€ (n° GU2017_00368).

Le versement de la subvention interviendra en deux fois : un acompte de 70 %, après notification de la délibération attributive de la subvention et le paiement du solde 30 % intervenant lors la production du rapport moral et financier comprenant un récapitulatif des dépenses certifiées conforme par le Commissaire aux comptes et signés par le Président de l'AG CNAM PACA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°2016_CT2_198 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 autorisant la signature de la convention cadre 2016-2018 et de la convention de partenariat au

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_315- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017 |
|---|

titre d'assistant de gestion avec l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers ;

- La convention cadre de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers « Actions et développement du CNAM en Pays d'Aix » en date du 14 novembre 2016 ;
- La convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers « Convention de partenariat au titre d'assistant de gestion » en date du 14 novembre 2016 ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 30 mai 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 115 150 € à l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) dans le cadre de la Convention Cadre 2016-2018 pour la mise en œuvre des actions programmées en 2017.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017, LC1640 , fonction 23 - chapitre 65 - nature 6574.

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

| | |
|------------------------------------|---|
| Date de mise en œuvre prévue | A partir du 2/01/2017 |
| Lieu(x) de réalisation | Territoire du Pays d'Aix + Aix-Marseille Métropole. |
| Contenus et objectifs de l'action | Développement économique / Formation professionnelle |
| Public(s) ciblé(s) | Demandeurs d'emploi / Salariés / jeunes / dirigeants de TPE |
| Nombre de participants / exposants | |
| Nombre de spectateurs / visiteurs | 0 |
| Durée de l'action | 1 an. |
| Entrées payantes | oui <input type="checkbox"/> non X (montant de l'entrée :€) |
| Inscriptions payantes | oui <input type="checkbox"/> non X (montant de l'inscription : €) |

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

| CHARGES | Montants | PRODUITS | Montants |
|---------------------------------------|-----------|---|-----------|
| Charges spécifiques à l'action | | Ressources propres | |
| Achats | | Vente | |
| Prestations de services | 10 000 € | Autres produits | 115 150 € |
| Matières et fournitures | | Cotisations | |
| Services extérieurs | | Subventions demandées : | |
| Locations | 30 000 € | Etat (à détailler) | |
| Entretien | 3 000 € | Région (s) | |
| Assurances | 1 000 € | Département (s) | |
| Autres Services extérieurs | | Commune (s) | |
| Honoraires | | METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE | 115 150 € |
| Publicité | 14 000 € | TERRITOIRE DU PAYS D'AIX | |
| Déplacements, missions | 9 500 € | Organismes sociaux (à détailler) | |
| Charges de personnel | 155 800 € | Fonds Européens | |
| Salaires bruts | | Emplois Aidés (ex CNASEA) | |
| Autres charges de personnel | | Autres recettes attendues (à détailler) | |
| Autres frais généraux | 7 000 € | | |
| TOTAL CHARGES : 230 300 | | TOTAL PRODUITS : 230 300 | |

| Emplois des contributions en nature | Contributions volontaires en nature |
|--|--|
| Secours en nature | Bénévolat |
| Mise à disposition (biens & prestations) | Prestations en nature |
| Personnel bénévole | Dons en nature |
| Total des contributions volontaires | Total des contributions volontaires |

Obligatoire :

La subvention demandée à la METROPOLE de 115 150 € représente 50 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille Cachet de l'Association :

Le 29/09/2016

Direction Régionale du CNAIS
Provence-Alpes-Côte d'Azur
12, place Accusé de réception en préfecture
13010 013 20054807-20170706-2017_CT2_315-
13010 013 20054807-20170706-2017_CT2_315-
Tel : 04 98 76 11 65 - Fax : 04 91 51 52 65
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Développement économique et emploi- Emploi et formation.

Convention cadre 2016-2018

Bilan des actions 2016

Orientation 2017 et actions prévisionnelles

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conservatoire National des Arts et Métiers est un grand établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. C'est un établissement en réseau dont le siège est à Paris qui dispose de 158 centres d'enseignements en France et 45 implantations à l'étranger. En favorisant la réussite de tous, il est un outil de promotion sociale et d'égalité des chances, avec 3 missions fondamentales :

La formation professionnelle tout au long de la vie :

Le Cnam accompagne les publics adultes dans leur trajectoire professionnelle et les forme, à tout moment de leur vie, afin de contribuer à leur évolution professionnelle ou à leur reconversion.

La recherche technologique et l'innovation :

Le Cnam bénéficie du soutien des entreprises et des plus grands organismes de recherche privés et publics. Avec 348 enseignants chercheurs, il développe un important effort de recherche marqué par la pluridisciplinarité.

La diffusion de la culture scientifique et technique :

Par son statut, son histoire, la puissance de son réseau, le Cnam dispose d'atouts qui en font un lieu privilégié d'échanges et de transmission des savoirs. Des conférences, des colloques, des séminaires et des expositions sont organisés dans l'ensemble du réseau Cnam.

Face à la situation économique et sociale, issue d'un certain nombre d'études et d'une réflexion conjointe, rappel des objectifs partagés par les deux institutions :

- Soutenir la croissance économique : entrepreneuriat et emploi.
- Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole.
- Proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du PAYS d'Aix

Le Cnam PACA s'est donc associé à La Métropole-Territoire du Pays d'Aix pour adapter son offre aux spécificités régionales au travers d'interlocuteurs privilégiés tout en poursuivant son développement sur le territoire National.

Avril 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_315-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Une convergence stratégique des deux institutions nous amène à accompagner « l'excellence et l'innovation » qui de fait participe à développer l'attractivité du territoire.

Les filières locales d'excellence :

La microélectronique, l'énergie, l'aéronautique, le numérique, le commerce, les établissements de soin et le tourisme mais également les filières prometteuses en termes d'emploi : l'artisanat et les services à la personne.

Les actions 2016 soutenant l'entrepreneuriat et l'emploi, ont été orientés vers les 3 grands sujets suivants : ARDAN, Cnam Entrepreneur(s) ainsi que sur les formations diplômantes ou certifiantes.

Les équipes ARDAN ont principalement travaillé à mieux dimensionner le réseau des acteurs terrains- (promoteurs et prescripteurs) , doublant le nombre de personnes habilité en quelques mois avec comme objectif d'augmenter le nombre d'entreprises bénéficiaires sur le territoire du Pays d'Aix.

Cette stratégie mise en place nous a amené à repenser la formation ARDAN de nos promoteurs agréés en modifiant le process et les outils pour une meilleure efficience.

De plus les équipes ont fait évoluer le partenariat avec Pole Emploi en multipliant les réunions d'information ARDAN. Un travail sur le BMO a fait émerger des besoins en formation répondant directement aux besoins des entreprises.

Des relations plus fréquentes avec la Direction Régionale de Pôle emploi nous permettent d'envisager des pistes nouvelles comme le Fablab pour 2017- 2018.

Pour alimenter notre réflexion, créer du réseau et rendre plus visible notre partenariat, les équipes ont multiplié leur participation à différents forums, salons, conférences sur les principales thématiques : l'entrepreneuriat, l'innovation, et le Numérique.

→ Orientation de notre offre de formation :

Les croisements des différentes études et informations terrain, nous poussent à nous orienter vers le TEPE ARDAN, les différentes UE du TEPE (19 au total), le numérique au sens large avec des UE sur les risques numériques et Cyber sécurité.

Cette orientation nous permettra en 2017-2018 de lier l'entrepreneuriat et l'univers du Numérique sans perdre de vue les filières citées précédemment.

→ ARDAN

Les actions mise en place sont à poursuivre en 2017 2018 et à pérenniser car pour la plupart il faut plusieurs mois pour en mesurer les résultats. Nous repenserons avec Pole Emploi et les promoteurs l'accompagnement du chef d'entreprise dans sa recherche du pilote de projet.

→ Cnam entrepreneur(s)

En s'appuyant sur nos différentes expériences dans d'autres Délégations Régionales, les outils de positionnement entrepreneurial et développement des compétences seront étudiés pour déterminer si effectivement ils sont une réponse adaptée aux problématiques exposées.

Nos équipes d'expert pourront échanger avec la Métropole et le Territoire du Pays d'Aix pour envisager d'autres solutions.

Avril 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_315-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Si l'enseignement supérieur et la recherche sont des vecteurs d'attractivité pour la Métropole-Territoire du Pays d'Aix, il n'en reste pas moins que l'élévation en compétences des actifs - promotion sociale et passage Cadre, grâce à la formation professionnelle tout au long de la vie, est un sujet de premier ordre.

Pour se faire les équipes du Cnam se sont organisées en 2016 pour se rapprocher des entreprises en créant un nouveau centre d'enseignement sur le Pôle d'Activité d'Aix en Provence (PAAP) à la Maison des Entreprises.

Au plus près des actifs et des entreprises ce lieu se verra confier de plus en plus de cours, de manifestations, de forums sur l'année 2017. Il devient de fait le lieu de travail de 2 collaborateurs Cnam en charge de la mise en œuvre du Partenariat.

Si nous élargissons le concept emploi, ce lieu pourrait accueillir des demandeurs d'emploi pour des réunions ARDAN et un atelier (en construction avec Pole emploi) « Transformer vos compétences en offre de service ».

Un lieu d'échange et de rencontre pour les entreprises de toutes tailles et activités, un lieu d'apprentissage pour les actifs en formation continue, un lieu d'enseignement pour nos apprentis et un lieu d'information pour les demandeurs d'emploi.

Si effectivement en 2016 nos actions se sont concentrées principalement sur la thématique « innovation » et « numérique » (French Tech, pépinière Cleantech –Arbois, c-in : Le carrefour de l'innovation Aix..) nous les poursuivrons, conscients que ces thématiques entre autres créent des emplois sur la Métropole où nos outils et formations y sont indispensables.

Pour 2017-2018, la filière « Energie » sera explorée principalement sur le site de Cadarache en vue de développer des formations courtes, et innovantes. L'originalité porte principalement sur l'innovation pédagogique : formations ouvertes à distance et création de parcours modulaires en hybride. Ces nouveaux modèles s'adaptent parfaitement aux exigences des entreprises et des salariés car pour la plupart ils sont créés sur mesure.

Patricia Fresneau – Directrice Régionale de la Région Centre-arrivée en mars 2017 sur notre région, a souhaité organiser ces 2 filières « Numérique-innovation » et « Energie » en responsabilisant deux de ses proches collaborateurs, respectivement : Florence Hernandez et Dominique Godard.

En réponse aux problématiques rencontrées par les deux institutions, pour une vision plus globale et cohérente, la convention de partenariat avec le CFA du Pays d'Aix a été intégrée à la convention signée avec la Métropole.

La formation professionnelle qualifiante des jeunes en alternance est une voie de formation de l'enseignement supérieur. Elle permet d'allier niveau de qualification élevé et insertion professionnelle rapide et durable.

En 2016, les équipes du Cnam se sont concentrées sur la création de la formation : Assistant de gestion-Attaché commercial-Titre RNCP de niveau III.

Ingénierie formation, création des outils de promotion, démarrage de la commercialisation et constitution du dossier de demande d'ouverture dans le cadre du statut de l'apprentissage avec le CFA du Pays d'Aix.

C'est donc en septembre 2017 que cette formation débutera, grâce à la commercialisation démarrée au premier semestre. Les cours seront dispensés au CFA du Pays d'Aix ainsi qu'au nouveau centre d'enseignement Cnam au Pôle d'activité d'Aix en Provence à la Maison des entreprises.

En réponse aux filières locales d'excellence, les équipes CFA Pays d'Aix et Cnam PACA travaillent conjointement à l'ouverture d'une seconde formation post bac des métiers du goût de niveau III.

Avril 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_315-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Pour l'aider dans ses actions le Cnam a embauché un nouveau développeur économique -Alternance et formation courte sur mesure.

L'ingénierie financière reste un point clef de ce partenariat car elle permettra la réalisation des projets conjoints. L'expérience des équipes du Cnam sur ce sujet, associée aux équipes de la Métropole et Territoire du Pays d'Aix seront des éléments déterminants.

Avril 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_315-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Budget réalisé action 2016 - Métropole Aix-Marseille Provence - territoire Pays d'Aix

| Activités | Valorisation | Interventions | |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|------------|
| | | CNAM | CPA |
| Personnels | 34 992 € | 34 992 € | 0 € |
| Poste "développeur économique" | 24 176 € | 24 176 € | |
| Encadrement dév. Éco. | 3 392 € | 3 392 € | |
| Poste "développeur alternance" | 0 € | | |
| Encadrement dév. Alternance | 3 874 € | 3 874 € | |
| Support transfert produits | 1 975 € | 1 975 € | |
| Communication | 1 575 € | 1 575 € | |
| Charges externes | 7 669 € | 7 669 € | 0 € |
| Frais de déplacements | 4 200 € | 4 200 € | |
| Location locaux | 0 € | | |
| Entretien, assurance | 0 € | | |
| Frais divers | 1 172 € | 1 172 € | |
| Communication - réception | 297 € | 297 € | |
| Formation | 2 000 € | 2 000 € | |
| Autres | 875 € | 875 € | |
| Equipements | 875 € | 875 € | |
| TOTAL | 43 536 € | 43 536 € | 0 € |

Centre Régional du CNAM
Paris à Marseille, le 20 avril 2017
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme Marie-Françoise TRABUCCO
13015 MARSEILLE
Présidente de l'AG CNAM PACA
Tél. 04 91 00 12 68

Vu et ok



Composé aux
écritures comptables
Le Commissaire aux
Comptes



Accuse de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_315-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Demande de subvention pour l'exercice 2017

Fiche administrative : n° GU2017 00368

Association : Association de Gestion du CNAM PACA

Siège social : 12 pl des Abattoirs 13015 Marseille

Objet social : Promotion sociale des adultes – diffusion de la culture scientifique et technique – recherche technologique

Président : Trabucco Jean-Marie

Personne en charge du dossier : Fresneau Patricia

Chiffres clés au 31/12/2015 :

Total produits : 6 479 344

Résultat net : 627 362

Fonds associatifs : 1 894 300

Relation avec l'intercommunalité :

Subvention 2016

Convention

MAD à titre onéreux de Personnel

MAD à titre gratuit de Locaux

oui non

oui non

oui non

oui non

oui non

Présentation de l'action :

Subvention demandée à l'intercommunalité : 115 150 €

Compétence : emploi et formation

Lieu de l'action : territoire du Pays d'Aix

Intitulé, objectif et description de l'action : deux conventions ont été passées avec l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (AG-CNAM) : la convention cadre 2016-2018 ainsi que la convention de partenariat au titre de la formation d'assistant de gestion du le Centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix. Ce partenariat a défini 3 objectifs partagés:

- Soutenir la croissance économique : entrepreneuriat et emploi .
- Créer les formations professionnelles nécessaires au développement des entreprises dans les filières d'excellence du Pays d'Aix et de la Métropole.
- Proposer un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels du CFA du Pays d'Aix.

Remarques : L'action a été initiée en 2016 et connaît une montée en puissance en 2017.

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 230 300€

Subvention demandée à l'intercommunalité : 115 150 soit 50 % du total produit .

Avis du Service Opérationnel le :

Favorable Négatif

Commentaires :

Les actions mises en œuvre, soutien au dispositif Ardan, renforcement des formations professionnelles en lien direct avec les besoins des entreprises, soutien aux filières d'excellence, formations proposant un accès à l'enseignement supérieur pour les bacs pros du CFA du Pays d'Aix sont très concrètes et participent à la volonté de soutenir la croissance économique et de fournir une offre de formations adaptées à la demande du territoire.

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le :

Favorable Négatif

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_315-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une subvention à l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) au titre de la convention cadre 2016-2018

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|----|
| Inscrits | 91 |
| Votants | 70 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 70 |
| Majorité absolue | 36 |
| Pour | 70 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_315-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017